

Enseignement des langues nationales et étrangères

Résolution de l'Assemblée des délégué-e-s du SER du 29 novembre 2014

Considérant,

- les résolutions de l'Assemblée des délégué-e-s du SER du 30 novembre 2013 à Martigny (Appel et Mise en œuvre)
- la prise de position LCH - SER du 7 octobre 2014
- le document "Recommandations" de la CIIP du 22 octobre 2014
- la prise de position de la CDIP du 31 octobre 2014 concernant l'enseignement des langues...

les délégué-e-s SER, réunis en Assemblée ordinaire le 29 novembre 2014 à Delémont,

- constatent avec satisfaction que la volonté de privilégier les langues nationales à l'école primaire défendue par le SER a finalement été plébiscitée par la quasi unanimité des associations membres de LCH, ainsi que par la majorité des chefs de département cantonaux;
- osent croire en la détermination d'une bonne partie des autorités politiques de privilégier les objectifs de communication dans l'apprentissage des langues et de consacrer à la réussite de celui-ci les moyens nécessaires;
- expriment leur satisfaction face aux recommandations de la CIIP du 22 octobre 2014 et leur ferme espoir que celles-ci seront très vite suivies d'effet dans chaque canton ;
- enjoignent lesdits cantons à mettre concrètement en œuvre les recommandations 3.1, 3.2 et 3.3 en libérant les élèves de l'école primaire de toute notation, au profit d'apprentissages ouverts et motivants, évalués de façon formative;
- demandent de la part des associations cantonales un suivi de l'application de ces recommandations et mandatent le SER pour assurer une analyse intercantonale concertée de ce suivi et pour agir le cas échéant.